



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 octobre 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 17 octobre 2012		
Date d'affichage 18 octobre 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Nomination du passage de la poissonnerie « Saint Victor »</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à ROUX Jean-Paul, DROESCH Michel donne procuration à LAURERI Philippe, RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André, CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle, LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a décidé de céder l'immeuble lui appartenant situé au numéro 55 de la rue de la République, sous forme de dation en contrepartie de la réalisation d'un passage public permettant d'accéder de la rue de la République au parking de l'avenue Jean moulin ; ce passage permettra également l'accès des secours à la maison de retraite Félix Pey.

Les travaux étant en cours, il convient de nommer ce passage ; il est proposé au conseil municipal de l'appeler « Passage saint Victor », du nom des moines qui édifièrent la chapelle du même nom au XIème siècle.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer le passage, en cours de réalisation, qui traverse l'immeuble situé au n°55 de la rue de la République,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- NOMME ce passage : « passage saint Victor ».

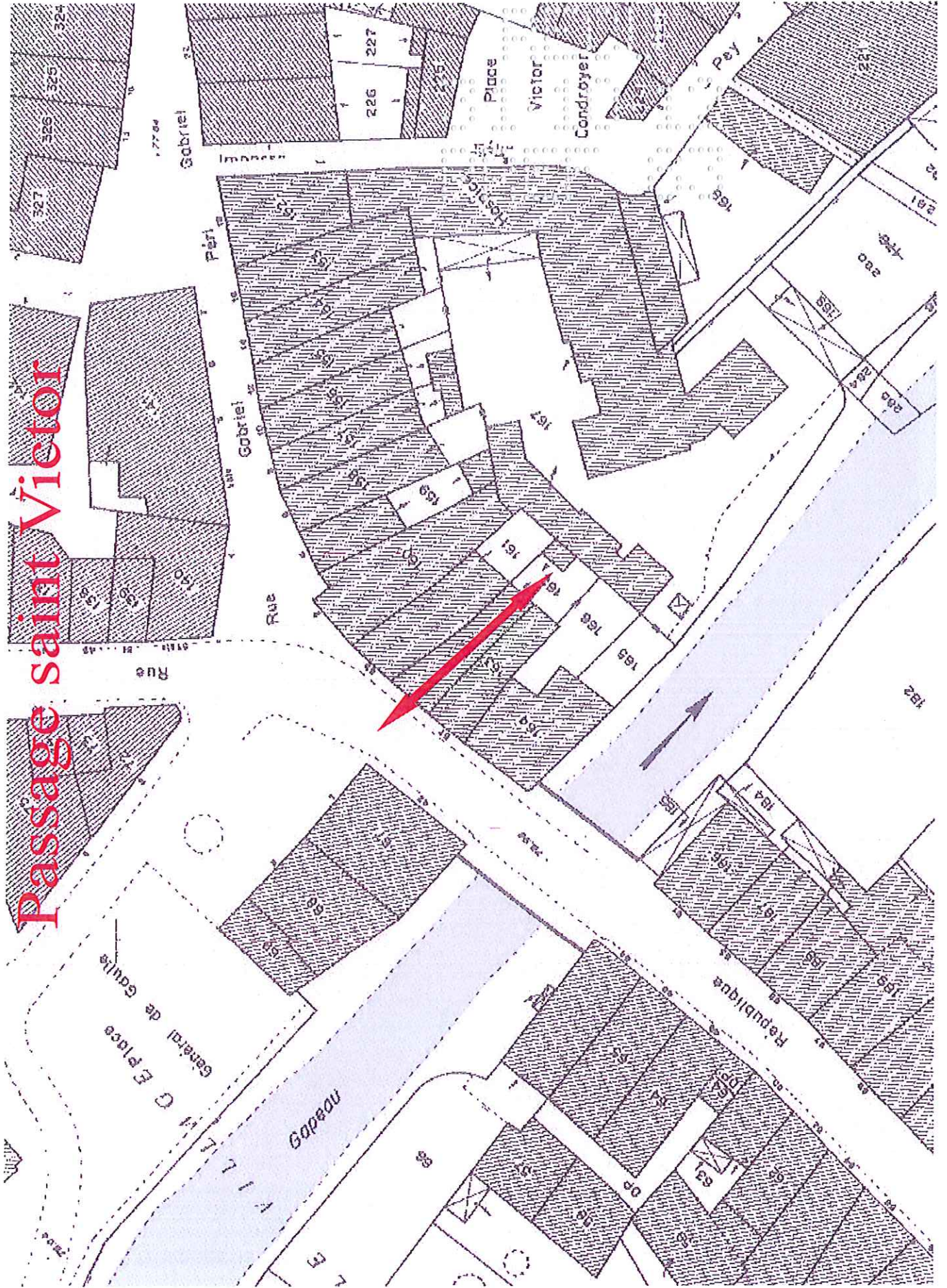
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le, jour, mois, et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **31 OCT. 2012**
et publication ou notification du **31 OCT. 2012**



Passage saint Victor



0 0 00 0000 000
0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 000 0
0 0 0 0 0 0
00 00 0000 0

00 0 00 0 0 0000
0 0 00 0 00 0
0 0 0 0 0 0 0
0000 000 00 000 00
00 000 000 000 00

0000 00 0000 0000 000 000
0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 000
0 0 0 0 0 0 0
00 00 0 0000 0 0